



Commune de GOMMEGNIES

Département :	NORD	Arrondissement :	Avesnes-sur-Helpe	Canton :	Aulnoye-Aymeries
---------------	------	------------------	-------------------	----------	------------------

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2020

COMPTE RENDU

Installation du conseil municipal

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin 2020 à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Gommegnies, en séance publique, sous la présidence de Benoit GUIOST, Maire.

Conseillers	Présents	Absents	Absents excusés	Donnant pouvoir à...
Benoît Guiost	x			
Christiane Vito	x			
Yvon Brunelle	x			
Carine Fréhaut	x			
Maxime Honoré	x			
Christine Bisiaux-Alion	x			
Thierry Salomez	x			
Elisabeth Carpentier	x			
Sébastien Dubray	x			
Chantal Pisson	x			
Clément Petitprez	x			
Clothilde Fressancourt	x			
David Locqueneux	x			
Pauline Petit			x	Donnant procuration à Mme Vito
James Piret		x		
Deroissart Jean	x			
Devallez Noémi			x	Donnant procuration à Mme Lerch
Lerch Alexandra	x			
Louvrier Sébastien	x			
Présents à l'ouverture : <i>quorum de 10 atteint</i>		x	16	2 PROCURATIONS

Expert présent : Mme ARBONNIER Corine

Monsieur Le Maire Benoît GUIOST ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assistance puis fait l'appel de tous les conseillers municipaux en place. Les élus présents sont au nombre de 16 et le quorum est atteint.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance et nomme un secrétaire de séance **Monsieur Clément PETITPREZ**.

La séance du Conseil est ouverte par M. Le Maire à 20 h 05.

Le quorum est atteint.

Dès l'ouverture de la séance **Mme LERCH** interroge **Monsieur le Maire** sur le fait que la question posée lors du dernier conseil, l'attribution de la prime COVID ne soit pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique que celle-ci sera traitée en question diverses en fin de séance.

Madame LERCH demande plus d'explication.

Monsieur BRUNELLE prend alors la parole pour expliquer pourquoi celle-ci ne pourra être versée.

La directrice générale des services n'a fourni aucun plan de continuité de l'activité durant le confinement. Il est donc impossible pour le nouvel exécutif communal d'établir une liste exhaustive des personnels ayant eu des activités durant le confinement.

Madame LERCH déclare que les deux employées de l'accueil ont été d'astreinte samedi et dimanche durant le confinement.

Monsieur BRUNELLE répond que là encore aucun document administratif n'existe en mairie pour certifier de cet état. Le seul document fourni par la DGS est un tableau qui met la plus grande partie du personnel en autorisation spéciale absence sauf 3 personnes : Madame la DGS et les 2 personnes de l'accueil en mairie au motif que ces personnes travaillaient parce qu'il y avait une absence au pôle administratif. Ce document ne parle pas ni d'astreinte, ni de surcroît de travail à cause de la pandémie. **Madame LERCH** fait remarquer que Madame la DGS était en télétravail.

Monsieur le Maire fait remarquer que la possibilité était donnée aux collectivités d'enlever 6 jours de congés. Cette mesure ne sera pas appliquée ne sachant pas qui a travaillé et qui n'a pas travaillé.

Monsieur le Maire précise qu'il est pour le principe de récompense des agents atteignant ou dépassant les objectifs qui leur sont fixé.

Dans cette optique, un règlement intérieur et le RIFSEEP seront mis en place au 1^{er} janvier 2021 au plus tard.

Conformément à l'ordre du jour signifié aux élus le 20 juin 2020, les points suivants ont été abordés :

POINT N°1 : Introduction et approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 09 juin 2020.

Le compte rendu du précédent conseil a été envoyé à chacun des élus pour approbation.

Monsieur DEROISSART fait une remarque sur le fait que le compte-rendu ne mentionne pas qu'il a demandé en début de conseil l'inscription à l'ordre du jour d'une question sur la prime COVID.

La remarque est effectivement justifiée et elle est prise en compte.

Nombres d'élus : 16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="18"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

Accepté à l'unanimité.

POINT N°2 : Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur Brunelle rappelle les éléments du compte de gestion ainsi que le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés par le comptable ordonnateur. Il donne lecture du compte de gestion 2019.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures reprises au tableau général dudit Compte de Gestion font apparaître des résultats de clôture de l'exercice 2019 identiques à ceux du Compte Administratif, soit :

Section de fonctionnement : excédent 890 764,86 euros
Section d'investissement : déficit de 7 410,71 euros

Statuant sur l'exécution du Budget 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Mr Brunelle, Adjoint aux Finances déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire met au vote le compte de gestion 2019.

Nombres d'élus : 16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="2"/>	Exprimés :	<input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="16"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

Accepté à la majorité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée à 20 h 25.

POINT N°3 : Approbation du compte administratif 2019

Monsieur BRUNELLE donne lecture du compte administratif 2019 de la commune de Gommegnies comme suit :

Les sections de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif de l'exercice 2019 s'établissent, en recettes et dépenses totales, de la manière suivante :			
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	510 781,50 €	013 Atténuation de charges	470,02 €
012 Charges de personnel	796 437,60 €	070 Produits des services	127 808,75 €
014 Atténuation de produits	35 081,00 €	73 Impôts et taxes	1 042 195,03 €
65 Autres charges de gestion	176 783,50 €	74 Dotations subventions	553 159,37 €
66 Charges financières	93 788,10 €	75 produits de gestion	41 963,87 €
67 Charges exceptionnelles	22 269,11 €	77 Produits exceptionnels	1 480,73 €
Total des dépenses réelles	1 635 140,81 €	Total des recettes réelles	1 767 077,77 €
Excédent :	131 936,96 €		
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21 Immobilisations corporelles	91 081,36 €	13 Subventions d'invest	22 015,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	97 664,49 €	16 Emprunts et dettes	23 474,80 €
041 Opérations Patrimoniales	20 178,16 €	10 Dotation, fonds divers	93 422,11 €
		1068 Dotation	288 449,00 €
		041 Opérations patrimoniales	20 178,16 €
total des dépenses	208 924,01 €	Total des recettes	447 539,07 €
Excédent :	238 615,06 €		

En fonctionnement les résultats de clôture de l'exercice 2019 font apparaître un **excédent de 890 764,86 euros** et **en investissement** les résultats de clôture de l'exercice 2019 font apparaître un **déficit de 7 410,71 euros**.

Ces résultats donnent **une balance générale** des comptes de fin d'exercice **excédentaire de 883 354,15 euros**.

L'assemblée, hors de la présence et du vote de Monsieur Benoît GUIOST, Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2019.

Nombres d'élus : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : Abstentions et nuls : Exprimés :

 Votes pour : Votes contre :

Accepté à la majorité des suffrages exprimés.

Après le vote du compte Administratif, **Monsieur le Maire** est de retour dans l'assemblée.

POINT N°4 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019

Après avoir voté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019, **Monsieur le Maire** demande de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

Monsieur BRUNELLE présente à l'assemblée la proposition d'affectation des résultats 2019.

Il propose d'affecter l'**excédent de 683 354,15 euros au compte 002** « excédent reporté » de la section de fonctionnement

Il propose d'affecter la somme de **207 410,71 euros en réserves** (compte 1068) en section d'investissement

Il propose d'affecter le déficit de **7 410,71 euros au compte D001** « déficit reporté » de la section d'investissement.

Nombres d'élus : 16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="2"/>	Exprimés : <input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="16"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>	

Accepté à la majorité des suffrages exprimés.

POINT N°5 : Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter pour l'année 2020 les taux d'imposition.

Taxe d'habitation 12,41 % -

Taxe Foncière 14,35 % -

Taxes propriété non bâtie 45,56 %

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.

Nombres d'élus : 16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés : <input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="18"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>	

Accepté à l'unanimité.

POINT N°6 : Fixation du taux des indemnités d'élus du Maire

Lors de la réunion du conseil du 23 mai, il avait été convenu de baisser l'indemnité du Maire et des Adjointes de 10 %. Après application d'arrondis, le montant total des indemnités dépasse l'enveloppe initiale de 15 euros. Afin de ne pas pénaliser les adjoints et délégués, **Monsieur le Maire** propose de réduire le taux de son indemnité et de laisser inchangées les indemnités des adjoints et des délégués. Il propose à l'assemblée un taux de 45 % au lieu 46 %.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Nombres d'élus : 16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="18"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

Accepté à l'unanimité

POINT N°7 : Constitution de la commission communale des impôts directs.

Dans chaque commune il y a obligation de créer une commission communale des impôts directs. Cette commission est présidée par le maire ou un adjoint et doit être composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Monsieur le Maire souhaite la parité avec les élus du conseil et les membres de la société civile (8 titulaires et 8 suppléants).

Monsieur le Maire propose que la commission soit constituée de 8 membres du conseil municipal et 8 citoyens de la commune.

Il demande à l'assemblée de lui faire parvenir par mail (benoit.guiost@gommegnies.fr) et dans un délai de 2 semaines le nom des membres et des citoyens intéressés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Nombres d'élus : 16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="18"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

Accepté à l'unanimité

POINT N°8 : Désignation d'un délégué et de son suppléant auprès du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, la commune doit désigner un délégué titulaire et un suppléant auprès du syndicat mixte du PNRA.

Monsieur Maxime HONORE se porte candidat en tant que titulaire et **Monsieur Jean DEROISSART** se porte candidat en tant que suppléant

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Nombres d'élus :16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="18"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

Accepté à l'unanimité

Monsieur Honoré est élu délégué titulaire, il représentera la commune dans les instances du syndicat Mixte PNRA et **Monsieur Deroissart** est élu délégué suppléant, il suppléera Monsieur Honoré en cas d'empêchement.

POINT N°9 : Désignation d'un grand électeur appelé à constituer le collège d'arrondissement d'Avesnes Sur Helpe pour 3 compétences déléguées au SIDEN/SIAN ;

La commune est adhérente au syndicat SIDEN-SIAN. Le conseil municipal est amené à désigner son représentant auprès de cette instance.

Monsieur Benoît GUIOST se porte candidat.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Nombres d'élus :16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="18"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

Sa candidature acceptée à l'unanimité, Monsieur GUIOST est élu grand électeur appelé à siéger au collège d'arrondissement d'Avesnes sur Helpe pour les 3 compétences.

POINT N°10 : Désignation d'un délégué et de son suppléant auprès du syndicat d'électrification de l'arrondissement d'Avesnes.

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, la commune doit désigner un délégué titulaire et un suppléant auprès du syndicat d'électrification

Monsieur le Maire propose **Monsieur Yvon Brunelle** en tant que titulaire et **Monsieur Benoît Guiost** en tant que suppléant.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Nombres d'élus :16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="18"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

Proposition est acceptée à l'unanimité.

POINT N°11 : Adhésion au SIRPP – stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine public

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brunelle.

Monsieur Brunelle présente les actions pour la commune du technicien en énergie partagé. Il précise également qu'après cette adhésion, et d'ici la fin de l'année 2020 un bilan énergétique sera effectué sur les bâtiments communaux et présenté au conseil municipal. Ce bilan permettra également de faire des économies sur le fonctionnement.

Les démarches seront les suivantes (voir feuille en annexe).

Le service est payant sur la base d'une cotisation de 1 euro par habitant et par an. Coût évalué à environ 2280 euros. Ce montant devrait être couvert par les économies d'énergie.

La commune s'engage pour deux années avec un paiement annuel.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Nombres d'élus :16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="18"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

L'adhésion est acceptée à l'unanimité.

POINT N°12 : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face a un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Il est proposé à l'assemblée, le recrutement pour 6 mois à temps non complet au titre d'un accroissement saisonnier d'activité, d'une personne de catégorie C pour le nettoyage des locaux communaux.

Nombres d'élus :16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="18"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

POINT N°13 : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Il est proposé à l'assemblée, le recrutement de 2 agents contractuels de catégorie C à temps non complet pour 12 mois afin de faire face à un surcroît de travail dû aux obligations engendrées par la lutte contre la pandémie du coronavirus.

Nombres d'élus : 16	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="18"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="18"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="18"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

L'assemblée autorise à l'unanimité les recrutements nommés ci-dessus.

Questions & informations diverses

La réponse sur la prime Covid-19 : apportée en début de séance.

Lundi 29 Juin 2020 à 19 heures : Mise à l'honneur par la remise d'un dictionnaire Le Robert avec un accès numérique + dictionnaire anglais + une calculatrice offerte par l'APE aux lauréats en 6^{ème}, remise des gourdes aux élèves de GS + un sac offert par l'APE pour le passage en classe de CP.

Essaim d'abeille dans le mur de la MAM. Un apiculteur est intervenu afin de récupérer l'essaim logé dans le plafond de l'étage.

Travaux à prévoir : réparation du plafond et boucher le trou dans le mur. Le dortoir a dû être transféré au rez-de-chaussée.

Après avis, et suite à l'allègement du protocole sanitaire désormais les réunions reprendront dans la salle d'honneur de la Mairie.

Commissions Finances et Travaux seront élargies à l'ensemble du conseil municipal et auront lieu le Mercredi 01 juillet 2020 à 19 h salle d'honneur de la Mairie.

La Séance du Conseil est levée par M. Le Maire à :21H05